



Chute dans un super marché

Par **MICHELVILLEURBANNE**, le **10/10/2014 à 15:07**

Bonjour. Mon épouse (20% handicap, en demande de revalorisation de taux pour rechute) est tombée sur de la mayonnaise non nettoyée (seul le verre avait été enlevé par le personnel) juste après la caisse. Les gardiens l'ont conduite dans un recoin de la galerie marchande, à la vue des clients. Une responsable lui a remonté sa jupe sur les cuisses et lui a passé une pommade. Tout a été noté sur la main courante et apparemment les faits reconnus. Notre assureur a ouvert un dossier. Des douleurs présentes avant la chute sont aggravées, mais impossible à prouver. Notre médecin (3 jours d'ITT) nous a dit que les assureurs vont surement s'entendre ensemble. Il estime que l'indemnité proposée tournera aux environs de 3000€ maximum et conseille de prendre un Avocat.

Pensez-vous que l'éventuel + vaut la peine de payer des honoraires ?

Merci à vous.

Par **louison123**, le **10/10/2014 à 15:54**

Il faut déjà connaître la propo d'indemnité, voir si vous êtes d'accord et le cas échéant négocier avant de saisir un avocat.